

27.—Bétail sur pied vendu aux parcs à bestiaux, aux conserveries et directement à l'exportation, par province, 1957
(Sans Terre-Neuve)

Bestiaux	Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
Bovins	38,077	123,614	748,860	247,931	561,243	807,858	77,385	2,708,746¹
Aux parcs à bestiaux.....	2,372	65,142	399,017	163,969	386,549	518,254	16,710	1,552,013
Aux conserveries.....	35,188	57,065	300,506	81,521	118,561	245,483	37,332	875,656
A l'exportation.....	492	1,407	48,992	2,281	31,664	36,502	21,884	247,000 ¹
Centres ruraux d'autres provinces ²	25	—	345	160	24,469	7,619	1,459	34,077
Veaux	32,170	322,505	268,207	97,903	123,277	178,583	10,935	1,033,580
Aux parcs à bestiaux.....	6,399	113,164	99,007	47,452	89,187	94,077	2,685	451,971
Aux conserveries.....	25,090	209,278	159,016	50,183	20,624	76,426	7,209	547,826
A l'exportation.....	681	63	10,165	218	1,690	1,037	334	14,188
Centres ruraux d'autres provinces ²	—	—	19	50	11,776	7,043	707	19,595
Porcs	118,318	937,458	2,017,186	331,672	534,949	1,432,376	29,238	5,401,197
Aux parcs à bestiaux.....	3	95,862	214,480	83,782	97,427	174,241	269	666,064
Aux conserveries.....	117,932	841,596	1,802,373	247,890	437,515	1,257,916	28,953	4,734,175
A l'exportation.....	383	—	333	—	7	219	16	958
Moutons et agneaux	41,077	137,037	162,410	34,244	45,082	163,132	29,560	612,542
Aux parcs à bestiaux.....	2,345	24,169	67,097	11,033	19,487	50,151	3,611	177,893
Aux conserveries.....	38,642	112,868	93,690	28,165	13,511	101,257	25,692	408,825
A l'exportation.....	90	—	1,623	35	1,106	9,150	257	12,261
Centres ruraux d'autres provinces ²	—	—	—	11	10,978	2,574	—	13,563
Total, mouvement intérieur³	250	1,337	168,918	5,455	37,174	126,557	1,980	341,671
Veaux.....	89	144	42,104	839	6,347	24,508	363	74,394
Moutons et agneaux.....	—	2	18,135	3,026	1,410	15,728	929	39,230

¹ Comprend 103,778 têtes exportées sans désignation de la province d'origine. ² Animaux passant par des parcs à destination de centres ruraux situés hors de la province d'origine. ³ Des parcs et conserveries aux fermes selon une feuille de route directe de centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province.

Section 3.—Entreposage ordinaire et frigorifique*

L'entreposage occupe une place importante parmi les moyens grâce auxquels les facteurs "lieu", "temps" et "possession" ajoutent une valeur aux produits de l'industrie. Son importance s'est accentuée depuis l'adoption de l'entreposage frigorifique pour la conservation des denrées périssables.

Le grand problème que pose la préparation d'une statistique sur l'entreposage naît de la difficulté de déterminer nettement ce qu'il faut considérer comme stocks en entrepôt. La vie commerciale est devenue une chose compliquée, surtout depuis que les magasins à rayons et les magasins en série sont devenus des éléments bien particuliers du commerce de détail, et il arrive souvent que l'entreposage s'effectue en rapport étroit avec le commerce. Cependant, si l'on s'en tient à la stricte définition économique d'entreposage, le terme ne doit s'appliquer qu'aux éléments qui ajoutent la valeur du facteur "temps" à celle du facteur "forme", produit des industries de l'extraction et de la fabrication. Comme les entrepôts intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodes endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transportées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, ils ne sont pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur "temps" aux denrées possédant déjà la valeur du facteur "forme". Puisqu'il faut tirer une ligne de démarcation bien nette et qu'il n'existe pas de statistique distincte de cette branche de l'entreposage, il a été jugé opportun de restreindre la définition de l'entreposage au sens qu'il revêt ici.

La statistique de l'entreposage est groupée dans la présente section. La sous-section 1 porte sur les entrepôts à grains autorisés. La sous-section 2 vise les entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme viandes, produits laitiers, poisson et fruits ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 porte sur l'entreposage du pétrole et

* La matière de la présente section provient de diverses divisions des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et Relevés techniques, du Revenu national ainsi que du Bureau fédéral de la statistique.